

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 03197 Numéro SIREN : 838 600 864 Nom ou dénomination : A.B- .DIPLOMATS

Ce dépôt a été enregistré le 06/03/2024 sous le numéro de dépôt 6599

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Formulaire EDI 2065
pour 2023

6399
- 6 MARS 2024

Exercice ouvert le	01012022	et clos le	31122022	Régime simplifié d'imposition	x
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME Innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
Société A.B - DIPLOMATS		7 RUE DU PROGRES	
SIRET	8 3 8 6 0 0 8 6 4 0 0 0 3 0	93100 MONTREUIL	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	Maçonnerie générale - Gros oeuvre	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	-----------------------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		0	Déficit
Bénéfice imposable à 15%	1 543	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
		Autres PV imposables à 19%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A			
Entreprises nouvelles, art 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies		Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A		Autres dispositifs	
Société d'investissement immobilier cotée		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies			
		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W					

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre

2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

H COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI x NON Si oui, indication du logiciel utilisé CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
OGA/OMGA		Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA (cocher la case correspondante)		Date: Lieu MONTREUIL	
N° d'agrément du CGA/OMGA (cocher la case correspondante)		Qualité et nom du signataire:	
Examen de conformité fiscale (ECF)		Signature	



RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise Société A.B - DIPLOMATS

du 01/01/2022

Adresse 7 RUE DU PROGRES 93100 MONTREUIL

au 31/12/2022

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLÈTE
1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ③)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ④)	Valeur des avantages en nature (v. notice ⑤)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑥)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

**** TOTALX**

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑦	
- de l'exercice (total col.9 + total col.10) ⑩		- de l'exercice ⑩	
- de l'exercice précédent ⑪		- de l'exercice précédent ⑩	
Nom et qualité du signataire		A <u>MONTREUIL</u> le _____	
		Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A 2023

Désignation de l'entreprise Société A.B - DIPLOMATS Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 7 RUE DU PROGRES 93100 MONTREUIL

Numéro SIRET * 8 3 8 6 0 0 8 6 4 0 0 0 3 0

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

				Exercice N clos le <u>3 1 1 2 2 0 2 2</u>	Exercice N-1 clos le <u>3 1 1 2 2 0 2 1</u>
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles				
	Fonds commercial *	010	012		
	Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030	4 862	11 245
	Immobilisations financières * (1)	040	042	1 875	1 875
Total I (5)		044	048	6 737	13 120
STOCKS ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062	334	1 229
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)	068	070	6 621	6 669
	Clients et comptes rattachés *	072	074	24 773	30 514
	Autres * (3)	080	082		
	Valeurs mobilières de placement	084	086	2 552	8 450
	Disponibilités	092	094		
	Charges constatées d'avance *	096	098	34 280	46 862
	Total II	110	112	41 017	59 983
Total général (I+II)					
PASSIF					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		20 000	20 000
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126		2 000	2 000
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131	132		
	Report à nouveau	134		12 437	7 369
	Résultat de l'exercice	136		1 300	5 068
	Subventions d'investissement	137			
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142		35 737	34 437
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges	154			
	Emprunts et dettes assimilées	156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		967	5 118
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	172	4 313	20 428
	724				
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176		5 280	25 545
	Total général (I + II + III)	180		41 017	59 983
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

N° 2033-B 2023

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire d'application article 39-2 Septies A bis du Code Général des Impôts		Désignation de l'entreprise		Société A.B - DIPLOMATS		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		Néant		•	
A - RÉSULTAT COMPTABLE						L3 1 1 2 2 0 2 2		L3 1 1 2 2 0 2 2					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210							
	Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214							
		services *		217		218	52 839		205 125				
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222								
	Production immobilisée *				224								
	Subventions d'exploitation reçues				226								
	Autres produits				230								
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	52 839		205 125				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234								
	Variation de stock (marchandises) *				236								
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238							105	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240	(334)		(1 229)					
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)			242	17 472		95 926					
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243			1 311				1 205	
	Rémunérations du personnel *				250	17 421		57 542					
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	8 967		38 650					
	Dotations aux amortissements *				254	6 383		6 761					
	Dotations aux provisions				256								
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *			259								
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260								
	Total des charges d'exploitation (II)					264	51 221		198 960				
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	1 618		6 165				
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers				(III) 280								
	Produits exceptionnels				(IV) 290								
	Charges financières				(V) 294								
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)			347								
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)			348								
Impôts sur les bénéfices *					(VII) 306	243		925					
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)					310	1 300		5 068					
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1. le déficit comptable col. 2			312	1 300		314					
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316								
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318								
	Provisions non déductibles *				322								
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033 not)				324	243							
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC *	248								
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249								
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998								
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999								
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997								
Déductions	Entreprise nouvelle (44 séries)	986		Zone franche urbaine (44 octies A)	987		Zones de restructuration de la dette (44 séries)	127		Zones de revitalisation rurales (44 quinquies)	138		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 séries)	981		Jeune entreprise innovante (44 séries A)	989		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 bis octies)	991					
	Divers, dont ZFA NG (44 quater octies)	345		Investissements outre-mer	344		Créance due au report en arrière du déficit	346		Bassins urbains à dynamiser (44 bis)	992		
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G						Zone de développement prioritaire (44 septies)	993					
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfice col. 1	352	1 543	354				
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)			356									
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :									360			
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfice col. 1	370	1 543	372					

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

N° 2033-C 2023

Désignation de l'entreprise : Société A.B - DIPLOMATS

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations corporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460	25 500	462		464		466	25 500	25 500
	Autres immobilisations corporelles	470	1 157	472		474		476	1 157	1 157
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490	26 657	492		494		496	26 657	26 657
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Immobilisations corporelles	Fonds commercial	495		497		498		499		
	Autres immobilisations incorporelles	500		502		504		506		
	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales agencements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550	14 263	552	6 375	554		556	20 638	
	Autres immobilisations corporelles	560	1 149	562	8	564		566	1 157	
TOTAL		570	15 412	572	6 383	574		576	21 795	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES									
(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5					
	6	7	8	9	10					
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme				
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du C.G.I. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : Société A.B - DIPLOMATS

Néant ☐

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A	NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607				
	Autres provisions réglementées	610	612	614	616				
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626				
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636				
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646				
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656				
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666				
TOTAL		680	682	684	686				

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681	683		
Autres immobilisations incorporelles	700	705		
Terrains	710	715		
Constructions	720	725		
Inst. techniques matériel et outillage	730	735		
Inst. générales agenc. am. divers	740	745		
Matériel de transport	750	755		
Autres immobilisations corporelles	760	765		
TOTAL	770	775		

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits imputés			983	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porte lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)			982	
Déficits reportables			984	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis	
Déficits de l'exercice			860	
Nombre d'opérations sur l'exercice			982 ter	
Total des déficits restant à reporter (870+984+860)			870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	4 258
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

N° 2033-F 2023

5

Désignation de l'entreprise : Société A.B - DIPLOMATS				Neant ☒	
Exercice ouvert le : 01/01/2022		et clos le : 31/12/2022		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				376	
dont apprentis				657	
dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				121	
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				137	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).				117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	Effectifs au sens de la CVAE *		023
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026			
Période de référence		024			160
Date de cessation		186			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 portées en ligne 128

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salaires et dans la notice n° 2033-NO1-SD § Cotisation forfaitaire des entreprises - qualification des effectifs

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2023

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant ☒

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET 8 3 8 6 0 0 8 6 4 0 0 0 3 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Société A.B - DIPLOMATS

ADRESSE (voie) 7 RUE DU PROGRES

CODE POSTAL 93100

VILLE MONTREUIL

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Société A.B - DIPLOMATS
93100 MONTREUIL

DETAIL LIASSE 2033-B

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	52 839		205 125		152 286-	74. 24-
70400000 Travaux 0%	52 839		205 125		152 286-	74. 24-
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	52 839		205 125		152 286-	74. 24-
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS			105		105-	100. 00-
60220000 Fournitures consommables			105		105-	100. 00-
VARIATION DE STOCK (MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS)	334-		1 229-		895	72. 82
60300000 Variations des stocks (approv)	334-		1 229-		895	72. 82
AUTRES CHARGES EXTERNES	17 472		95 926		78 454-	81. 79-
60500000 Achats de matériel, équipement	7 479		44 514		37 035-	83. 20-
60610000 Fournitures non stockables-eau	799		3 130		2 332-	74. 49-
60630000 Fournit entretien petit équipt	896		3 143		2 247-	71. 50-
61100000 Soustraitance générale			30 226		30 226-	100. 00-
61300000 Locations	3 624		5 010		1 386-	27. 66-
61500000 Entretien et réparations	758		1 802		1 045-	57. 96-
61600000 Primes d'assurances	858		1 237		379-	30. 64-
62260000 Honoraires	3 060		4 075		1 015-	24. 91-
62510000 Voyages et déplacements			988		988-	100. 00-
62570000 Réceptions			1 215		1 215-	100. 00-
62700000 Services bancaires et assimilé			588		588-	100. 00-
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 311		1 205		106	8. 80
63512000 Taxes foncières	1 311		1 205		106	8. 80
REMUNERATIONS DU PERSONNEL	17 421		57 542		40 120-	69. 72-
64100000 Rémunérations du personnel	15 469		49 023		33 554-	68. 45-
64120000 Congés payés	1 201		6 373		5 172-	81. 16-
64130000 Primes et gratifications	751		2 145		1 394-	64. 98-
CHARGES SOCIALES	8 967		38 650		29 683-	76. 80-
64510000 Cotisations à l'URSSAF	6 158		24 963		18 805-	75. 33-
64530000 Cotisation caisses de retraite	2 062		9 785		7 723-	78. 93-
64550000 COMPLEMENT PREVOYANCE	747		3 902		3 155-	80. 86-
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	6 383		6 761		378-	5. 58-
68112000 Dot. amort. Immob corporelles	6 383		6 761		378-	5. 58-
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	51 221		198 960		147 739-	74. 26-
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION	1 618		6 165		4 547-	73. 76-
CHARGES EXCEPTIONNELLES	75		172		97-	56. 40-
67120000 Pénalité, amende fisc.pénalité	75		172		97-	56. 40-
IMPOTS SUR LES BENEFICES	243		925		682-	73. 73-
69500000 Impôts sur les bénéfices	243		925		682-	73. 73-
2 - BENEFICE OU PERTE (Produits - Charges)	1 300		5 068		3 768-	74. 35-

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012022	et clos le	31122022	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☐
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
Société A.B - DIPLOMATS		7 RUE DU PROGRES	
SIRET	8 3 8 6 0 0 8 6 4 0 0 0 3 0	93100 MONTREUIL	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET	
-------	--

B ACTIVITE

Activités exercées	Maçonnerie générale - Gros oeuvre	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	-----------------------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		0	Déficit
Bénéfice imposable à 15%	1 543	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés			
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%			PV à long terme imposables à 19%
		Autres PV imposables à 19%			PV à long terme imposables à 0%
					PV exonérées (art. 238 quindecies)
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A			
Entreprises nouvelles, art 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A		Autres dispositifs	
Société d'investissement immobilier cotée		Zone de développement prioritaire, art 44 septdecies			
		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W					

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	
--	--

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%	
---	--

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre		
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée		Nom NIF
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre		
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe		Nom NIF

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	☒	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID
---	-----	-------------------------------------	-----	--	-------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
OGA/OMGA		Tél:	
Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)		Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du Viseur conventionné:		Date: Lieu MONTREUIL	
N° d'agrément du CGA/OMGA ou du Viseur conventionné		Qualité et nom du signataire:	
		Signature	
Examen de conformité fiscale (ECF)			



RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise Société A.B - DIPLOMATS

du 01/01/2022

Adresse 7 RUE DU PROGRES 93100 MONTREUIL

au 31/12/2022

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLETE
1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 1)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 2)	Valeur des avantages en nature (v. notice 3)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 4)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
** TOTAUX								

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 11)			
Total des dépenses		Bénéfices imposables 12	
- de l'exercice (total col.9 + total col.10) 13		- de l'exercice 14	
- de l'exercice précédent 15		- de l'exercice précédent 16	
Nom et qualité du signataire		A MONTREUIL le _____	
		Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A 2023

Désignation de l'entreprise Société A.B - DIPLOMATS Neant ☐ *

Adresse de l'entreprise 7 RUE DU PROGRES 93100 MONTREUIL

Numero SIRET * 8 3 8 6 0 0 8 6 4 0 0 0 3 0

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

				Exercice N clos le <u>3 1 1 2 2 0 2 2</u>		Exercice N-1 clos le <u>3 1 1 2 2 0 2 1</u>	
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial *	010	012				
	{ Autres *	014	016				
	Immobilisations corporelles *	028	030	26 657	21 795	4 862	11 245
	Immobilisations financières * (1)	040	042	1 875		1 875	1 875
	Total I (5)	044	048	28 532	21 795	6 737	13 120
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052				
	Marchandises *	060	062	334		334	1 229
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066				
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés *	068	070	6 621		6 621	6 669
	{ Autres * (3)	072	074	24 773		24 773	30 514
	Valeurs mobilières de placement	080	082				
	Disponibilités	084	086	2 552		2 552	8 450
	Charges constatées d'avance *	092	094				
	Total II	096	098	34 280		34 280	46 862
	Total général (I+II)	110	112	62 813	21 795	41 017	59 983
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	120	20 000	20 000		
	Ecart de réévaluation	124	124				
	Réserve légale	126	126	2 000	2 000		
	Réserves réglementées *	130	130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *	131	132				
	Report à nouveau	134	134	12 437	7 369		
	Résultat de l'exercice	136	136	1 300	5 068		
	Subventions d'investissement	137	137				
	Provisions réglementées	140	140				
	Total I	142	142	35 737	34 437		
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges Total II	154	154				
	Emprunts et dettes assimilées	156	156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	166	967	5 118		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	172	4 313	20 428		
	Produits constatés d'avance	174	174				
	Total III	176	176	5 280	25 545		
	Total général (I + II + III)	180	180	41 017	59 983		
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182			
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

N° 2033-B 2023

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaires obligatoires (article 512 Section 1 ^{er} du Code Général des Impôts)		Designation de l'entreprise		Société A.B. - DIPLOMATS										Neant		*		
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 31/12/2022										Exercice N-1 clos le 31/12/2021				
				L3 1 1 2 2 0 2 2										L3 1 1 2 2 0 2 1				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209			210											
	Production vendue	biens			215			214										
		services *			217			218	52 839				205 125					
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222												
	Production immobilisée *					224												
	Subventions d'exploitation reçues					226												
	Autres produits					230												
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	52 839				205 125							
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234												
	Variation de stock (marchandises) *					236												
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238					105							
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *					240	(334)				(1 229)							
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : mobilier - immobilier)				242	17 472				95 926							
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243			244	1 311				1 205						
	Rémunérations du personnel *					250	17 421				57 542							
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	8 967				38 650							
	Dotations aux amortissements *					254	6 383				6 761							
	Dotations aux provisions					256												
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			262													
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260																
Total des charges d'exploitation (II)						264	51 221				198 960							
I - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	1 618				6 165							
PRODUITS FINANCIERS DIVERS	Produits financiers			(III)		280												
	Produits exceptionnels			(IV)		290												
	Charges financières			(V)		294												
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347			300	75				172							
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348															
Impôts sur les bénéfices *			(VII)		306	243				925								
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)						310	1 300				5 068							
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2																
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316												
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318												
	Provisions non déductibles *					322												
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)					324	243											
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247			Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248												
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)		249												
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998												
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999												
Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997												
	Entreprise nouvelle (44 séries)	986			Zone franche urbaine (44 séries)	987			Zones de restructuration de la détresse (44 séries)	127			Zones de revitalisation rurales (44 séries)	138				
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 séries)	981			Jeune entreprise innovante (44 séries)	989			Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991			Bassins d'emplois à dynamiser (JED) (art. 44 sexdecies)	992				
	Divers (dont ZFA NG) (44 quaterdecies)	345			Investissements outre-mer	344			Créance due au report en arrière du déficit	346								
	Deduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G								Zone de développement prioritaire (44 septedecies)	993								
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352	1 543				354							
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)						356											
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :											360						
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370	1 543				372							

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

N° 2033-C 2023

Désignation de l'entreprise Société A.B - DIPLOMATS

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobiliations corporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460	25 500	462		464		466	25 500	25 500	
	Autres immobilisations corporelles	470	1 157	472		474		476	1 157	1 157	
Immobiliations financières		480		482		484		486			
TOTAL		490	26 657	492		494		496	26 657	26 657	
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobiliations corporelles	Fonds commercial	495		497		498		499			
	Autres immobilisations incorporelles	500		502		504		506			
	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales agencements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550	14 263	552	6 375	554		556	20 638		
	Autres immobilisations corporelles	560	1 149	562	8	564		566	1 157		
TOTAL		570	15 412	572	6 383	574		576	21 795		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS. 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5						
	6	7	8	9	10						
Immobiliations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme					
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : Société A.B - DIPLOMATS

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A	NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits imputés			983	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)			982	
Déficits reportables			984	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis	
Déficits de l'exercice			860	
Nombre d'opérations sur l'exercice			982 ter	
Total des déficits restant à reporter (870 - 984 - 860)			870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	4 258
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

N° 2033-E 2023

5

Désignation de l'entreprise : Société A.B - DIPLOMATS				Néant ☒	
Exercice ouvert le : 01/01/2022		et clos le : 31/12/2022		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				376	
dont apprentis				657	
dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				121	
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				137	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).				117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022		Effectifs au sens de la CVAE *	023
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				026	
Période de référence		024		160	
Date de cessation				186	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 portées en ligne 128.					
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salaires et dans la notice n° 2033-S01-S03 § Cotisation formaire des entreprises - qualification des effectifs					

Copied Quacha

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2023

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1	1
---	---

(1) Néant ☒

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET 8 3 8 6 0 0 8 6 4 0 0 0 3 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Société A.B - DIPLOMATS

ADRESSE (voie) 7 RUE DU PROGRES

CODE POSTAL 93100

VILLE MONTREUIL

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Société A.B - DIPLOMATS
93100 MONTREUIL

DETAIL LIASSE 2033-B

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2022 12	31/12/2021 12	Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	52 839	205 125	152 286-	74. 24-
70400000 Travaux 0%	52 839	205 125	152 286-	74. 24-
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	52 839	205 125	152 286-	74. 24-
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS		105	105-	100. 00-
60220000 Fournitures consommables		105	105-	100. 00-
VARIATION DE STOCK (MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS)	334-	1 229-	895	72. 82
60300000 Variations des stocks (approv)	334-	1 229-	895	72. 82
AUTRES CHARGES EXTERNES	17 472	95 926	78 454-	81. 79-
60500000 Achats de matériel, équipement	7 479	44 514	37 035-	83. 20-
60610000 Fournitures non stockables-eau	799	3 130	2 332-	74. 49-
60630000 Fournit entretien petit équipt	896	3 143	2 247-	71. 50-
61100000 Soustraitance générale		30 226	30 226-	100. 00-
61300000 Locations	3 624	5 010	1 386-	27. 66-
61500000 Entretien et réparations	758	1 802	1 045-	57. 96-
61600000 Primes d'assurances	858	1 237	379-	30. 64-
62260000 Honoraires	3 060	4 075	1 015-	24. 91-
62510000 Voyages et déplacements		988	988-	100. 00-
62570000 Réceptions		1 215	1 215-	100. 00-
62700000 Services bancaires et assimilé		588	588-	100. 00-
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 311	1 205	106	8. 80
63512000 Taxes foncières	1 311	1 205	106	8. 80
REMUNERATIONS DU PERSONNEL	17 421	57 542	40 120-	69. 72-
64100000 Rémunérations du personnel	15 469	49 023	33 554-	68. 45-
64120000 Congés payés	1 201	6 373	5 172-	81. 16-
64130000 Primes et gratifications	751	2 145	1 394-	64. 98-
CHARGES SOCIALES	8 967	38 650	29 683-	76. 80-
64510000 Cotisations à l'URSSAF	6 158	24 963	18 805-	75. 33-
64530000 Cotisation caisses de retraite	2 062	9 785	7 723-	78. 93-
64550000 COMPLEMENT PREVOYANCE	747	3 902	3 155-	80. 86-
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	6 383	6 761	378-	5. 58-
68112000 Dot. amort. Immob corporelles	6 383	6 761	378-	5. 58-
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	51 221	198 960	147 739-	74. 26-
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION	1 618	6 165	4 547-	73. 76-
CHARGES EXCEPTIONNELLES	75	172	97-	56. 40-
67120000 Pénalité, amende fisc.pénalité	75	172	97-	56. 40-
IMPOTS SUR LES BENEFICES	243	925	682-	73. 73-
69500000 Impôts sur les bénéfices	243	925	682-	73. 73-
2 - BENEFICE OU PERTE (Produits - Charges)	1 300	5 068	3 768-	74. 35-

SARL A.B - DIPLOMATS
7 RUE DU PROGRES
93100 93100 MONTREUIL

Siret : 83860086400030 Code NAF : 4399C

RAPPORT DE GESTION (Exercice clos le 31/12/2022)
--

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis aujourd'hui en assemblée générale ordinaire annuelle, afin de soumettre à votre approbation, après lecture de notre rapport portant sur la situation de la société pour l'exercice clos le 31/12/2022, les comptes annuels dudit exercice.

ACTIVITE DE LA SOCIETE :

-Au cours de l'exercice susmentionné, l'activité de la société a été la suivante :

BATIMENT

Ces différents éléments rappelés, nous allons vous présenter les comptes de la société. Ils font ainsi apparaitre un résultat de 1300 Euros. Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la manière suivante :
REPORT A NOUVEAU : 1300 €

Nous vous précisons, en outre, qu'aucune dépense visée par l'article 39-4 du Code général des impôts n'est incluse dans les comptes qui vous sont présentés.

Nous vous rappelons, par ailleurs, qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices écoulés.

Nous vous demanderons également de donner quitus de sa gestion à votre gérant.

Souhaitant que toutes ces propositions emportent votre agrément, nous vous invitons à voter les résolutions correspondantes.

Le Gérant



Greffe du Tribunal de Commerce
1-13 RUE MICHEL DE L'HOSPITAL
93008 BOBIGNY CEDEX

Le 30/05/2023

Monsieur Le Greffier,

Aux fins de dépôt au greffe, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joints les documents suivants en double exemplaire :

- Les comptes de la société incluant le Bilan, le Compte de Résultat et l'annexe relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022
- Le rapport de gestion présenté à l'assemblée générale ordinaire annuelle,
- La résolution relative à l'affectation du résultat votée par l'assemblée,
- Un chèque de 45.48 euros à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur Le Greffier, l'expression de notre considération distinguée.

Le Gérant



SARL A.B - DIPLOMATS
7 RUE DU PROGRES
93100 93100 MONTREUIL

Siret : 83860086400030 Code NAF : 4399C

TEXTE DES RESOLUTIONS
Assemblée Générale Ordinaire Annuelle
Du 30/05/2023

PREMIERE RESOLUTION

Après lecture du rapport du gérant relatif à l'activité de la société et après avoir pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31/12/2022, l'assemblée générale approuve lesdits documents tels qu'ils lui ont été présentés.

Dès lors, quitus de sa gestion est donné au gérant pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

REPORT A NOUVEAU : 1300€

TROISIEME RESOLUTION

Après lecture du rapport de la gérance, l'assemblée prend acte de ce qu'aucune convention relevant de l'article L.223-19 du Code de Commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

Le Gérant



SARL A.B - DIPLOMATS
7 RUE DU PROGRES
93100 93100 MONTREUIL

Siret : 83860086400030 Code NAF : 4399C

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ASSOCIES DU 30 MAI 2022

L'an deux mille vingt et trois,
Le trente mai,
A dix heures.

Les associés de la société AB DIPLOMAT au capital de 20 000.00 euros divisés en 100 parts sociales, dont le siège est à 7 RUE DU PROGRES 93100 MONTREUIL, se sont réunis audit siège sur convocation qui leur a été adressée individuellement, par lettre recommandée avec accusé réception, par la gérance.

Monsieur BASHIR AHMAD
Monsieur BASHIR ADNAN

détenant.....50 parts
détenant.....50 parts

Totalisant 100 parts, soit la totalité des associés.

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 et quitus au gérant.

Le président dépose sur le bureau les documents suivants :

- Les statuts de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31/12/2022 ainsi que l'inventaire,
- Le rapport de la gérance,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la Loi. Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

Le président donne ensuite lecture des rapports ci-dessus mentionnés.

Personne ne demandant plus la parole, le président mets aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes de L'exercice clos le 31/12/2022.

En conséquence, l'assemblée donne quitus à la gérance pour sa gestion au cours dudit exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Les associés décident d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31/12/2022 qui se chiffre à **1300 euros**, de la manière suivante :
- REPORT A NOUVEAU : **1300 €**

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Après lecture du rapport de la gérance, l'assemblée prend acte de ce qu'aucune convention relevant de l'article L. 223-19 du Code du Commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution mise à voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée donne tous pouvoirs à M. AHMAD BASHIR pour effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.
De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance et tous les associés présents.

Le Gérant

